

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**Délibération n° D-2014-215**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20/05/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 02/06/2014

Ensemble immobilier sis 44 rue Victor Hugo - Cession du lot 6  
à la société Financière Abitbol et Enfants - Annule et remplace  
la délibération  
n° 2013-345 du 16 septembre 2013

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO

**Excusés :**

Madame Sylvette RIMBAUD.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Ensemble immobilier sis 44 rue Victor Hugo -  
Cession du lot 6 à la société Financière Abitbol et  
Enfants - Annule et remplace la délibération  
n° 2013-345 du 16 septembre 2013**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En 2008, la Ville s'est portée acquéreur du lot n° 6 du bien sis 44 rue Victor Hugo (ancienne galerie du Donjon) à Niort cadastrée section BR n° 233 d'une superficie de 62,84 m².

Par délibération du Conseil municipal du 16 septembre 2013, il a été décidé de céder ce lot à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF PC).

Le porteur de projet retenu pour réhabiliter l'ancienne galerie du Donjon souhaite avancer rapidement sur son projet. Il paraît donc préférable aujourd'hui de vendre directement à la société Financière Abitbol et Enfants. Cette cession fera l'objet d'un compromis de vente qui sera signé au début du mois de juin 2014.

Il est proposé de céder à la société Financière Abitbol et Enfants le lot n° 6 du bien sis 44 rue Victor Hugo pour un montant de 21 000,00 € conformément à l'avis du service France Domaine.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n° D-2013-345 du 16 septembre 2013 ;
- approuver la cession du lot n° 6 situé 44 rue Victor Hugo au prix de 21 000,00 € à la société Financière Abitbol et Enfants ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette cession ;
- autoriser l'acquéreur à démarrer les travaux dès la signature du compromis de vente ;
- préciser que les frais de diagnostics immobiliers réalisés par le notaire seront à la charge de la Ville de Niort ;
- préciser que tous les autres frais liés à la réalisation de cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY